

# BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE  
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT  
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toutes communications et demandes de renseignements au Président de la Chambre.

Boîte de Poste, 2311, à Montréal, (Canada.)

### Comptes-rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 24 JUIN 1896

Extrait du procès-verbal de la séance tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal, le 24 juin 1896, sous la présidence de M. J. Herdt, président.

M. Duchastel de Montrouge, gérant du Consulat-Général de France, en Canada, assiste à la réunion.

Sont présents : M. de Sieyes, vice-président ; M. Rougier, secrétaire ; M. H. Jonas, trésorier ; M. de Polinière, conseiller ; MM. Emile Galibert, A. Bonnin, A. Tarut, C. A. Chouillou, Fauchille et Maupetit.

Après lecture et adoption du procès-verbal, il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine.

M. le président salue le retour de M. Emile Galibert qui est revenu de son voyage en France. Celui-ci donne à la Chambre des renseignements sur le mouvement qui porte la France à s'occuper de son commerce extérieur.

Parmi les lettres reçues depuis la dernière séance nous signalerons notamment celle de MM. Widehen et Griffoulière, agents du service direct de Dun-

raison la nécessité de ce service. En présence surtout des efforts faits par l'Allemagne, ils estiment que c'est une idée patriotique d'amener le pavillon tricolore dans le St-Laurent et de desservir en même temps notre colonie de St-Pierre-Miquelon. Ils nous signalent également et nous prient en même temps d'indiquer dans notre BULLETIN le renseignement suivant relatif au transport de Paris à Dunkerque à bord des navires de la Compagnie. Les frais sont de 42 fr. par mille kilos, plus 0,10 par colis et le coût du connaissement, soit \$2.50 par expédition. De plus, sur ordre spécial, les agents de la Compagnie s'occupent également de l'assurance à  $\frac{1}{2}$  pour cent.

La Chambre décide qu'il sera publié dans notre BULLETIN MENSUEL de juillet un article spécialement consacré à ce service direct afin de le faire connaître aux intéressés.

La Chambre est appelé à voter sur l'admission comme membre actif de M. Paul Galibert, commerce des cuirs importés, rue Lemoime, et qui est reçu par un vote unanime.

Sont également admis comme membres adhérents : M. O'Lanyer de Bordeaux, MM. Widehen et Griffoulière, agents du service direct entre la France et le Canada, et M. Numa Caraguel, commerçant de laines, à Mazamet.

M. Duchastel de Montrouge, communique à la Chambre de Commerce une demande d'une quantité très importante de pommes que la maison Lefebvre-Jaminet se propose d'acheter au Canada. Cette

maison voudrait savoir avec quels vendeurs elle peut se mettre en rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, il est décidé que la Chambre ne siégera pas pendant le mois de juillet à cause des vacances, et fixe au 5 août la prochaine réunion.

## Conseils aux importateurs de liquides au Canada

Nous recevons un grand nombre de demandes adressées par des commerçants en vins et liqueurs sollicitant des agents, ou désirant être mis en relations avec les maisons les plus connues et les plus sûres du Canada.

Nous avons plusieurs fois déjà indiqué, dans le compte-rendu de nos séances la réponse à faire à cette question. Mais comme elle se renouvelle à à chaque courrier, nous la répétons de nouveau, en priant nos correspondants de la communiquer à leurs amis et connaissances. Nous dirons donc à nos correspondants :

“ Si vous tenez à faire connaître sur le marché de Montréal ou autre ville du Canada une marque nouvelle—car il ne s'agit naturellement que de marques inconnues ici,—prenez le paquebot et venez vous-même étudier votre future clientèle. Vous aurez la chance, si vos produits sont bons, de trouver des acheteurs. Vous vous créez des relations. Ces relations s'augmenteront, si vous servez bien vos premiers clients.

“ Faites vous-même l'article dans les premiers temps. Ne vous fiez pas à un agent que vous n'aurez pas vu et avec lequel vous ne vous serez entendu que par correspondance. Les renseignements obtenus par les agences commerciales sont précieux assurément, mais ils ne vous donnent pas la mesure de la capacité intellectuelle d'un agent, comme le ferait une conversation sérieuse.

“ N'oubliez pas de vous faire donner, même après avoir conféré avec lui, les indications les plus détaillées sur sa solvabilité.

“ Prenez en outre les renseignements les plus complets sur la responsabilité des maisons avec lesquelles vous traiterez. Il y en a—et en grand nombre—de très solides à Montréal notamment,— nous parlons surtout de cette ville parce que nous la connaissons mieux,—mais il y en a également qui exigent une certaine prudence et demandent certaines précautions pour faire avec elles des affaires sûres et de tout repos.”

Nous recommandons instamment aux importateurs français qui viendront au Canada, la connaissance de la langue anglaise. Cette connaissance

est indispensable pour s'entendre avec le commerçant canadien-anglais, et ne pas être obligé de se servir d'un interprète plus ou moins fidèle.

Quand on connaîtra bien le marché, quand on aura créé des relations, insisté près des clients pour le choix de vins de bons crus, recommandé l'achat d'eau de vie de qualité supérieure, il faut remplir exactement et honnêtement les conditions de l'engagement et ne jamais céder à la tentation de se dire : “ *pour l'exportation, tout est assez bon.*”

On ne saurait croire le mal que certains importateurs français ont fait au commerce des liquides par l'introduction de vins inférieurs et de liqueurs frelatées.

Les conditions du commerce ont été sensiblement modifiées par la concurrence acharnée faite depuis un quart de siècle entre les pays produisant des vins. Dans cette lutte, c'est au plus honnête producteur qu'appartiendra la victoire : lorsqu'au Canada, on connaîtra vraiment ce qu'il faut entendre par *bon vin* et par *bonne liqueur*. L'éducation du pays n'est pas encore faite sur ce point ; mais elle sa fait chaque jour peu-à-peu.

Dernière recommandation à l'importateur français : *Ne faites jamais de consignation*. Nous avons déjà cité des exemples concluants ; qu'au moins ils servent de leçons aux nouvelles maisons qui débute dans la carrière.

Voilà ce que nous avons à conseiller aux commerçants de France qui cherchent dans le pays à faire connaître leurs produits.

On nous écrit souvent pour avoir les adresses des principales maisons d'importation au Canada afin de leur faire des offres de service ou même leur demander d'accepter une représentation. Ces demandes restent souvent sans réponse et voici pourquoi. Ces maisons sont écrasées de sollicitations, les meilleures surtout ; la plupart du temps, elles ne peuvent accueillir favorablement ces propositions, car elles sont déjà pourvues. Nous en connaissons qui reçoivent par chaque courrier quatre ou cinq offres de ce genre. Ceci explique comment la démarche personnelle, à laquelle du reste nos concurrents ont habitué le client, est de beaucoup la plus rationnelle et la seule féconde en résultats.

C'est pourquoi on se plaint avec raison que le commerce français n'ait pas, comme les Allemands, comme les Anglais, des commis-voyageurs actifs, intelligents et ne se fasse pas mieux connaître. Mais pour cela il faut l'usage de la langue anglaise, comme nous le disons plus haut et nous ne possédons pas encore une armée assez nombreuse de jeunes gens versés dans les langues étrangères,

comme on en trouve en Allemagne ou en Belgique. Sur ce point nous sommes malheureusement dans un état d'infériorité regrettable. Il y a donc là une réforme à faire et des plus urgentes.

## Exposition Internationale de Montréal

Les élections ont eu lieu le 23 juin et dans cette journée le parti conservateur, qui était au pouvoir depuis 18 ans, a été défait. C'est le parti libéral qui est appelé aujourd'hui à prendre la direction des affaires. M. Laurier, un canadien-français, va devenir premier ministre du gouvernement fédéral au lieu et place de M. Ch. Tupper. Naturellement, tant que le ministère de M. Laurier ne sera pas formé, tant que les chambres ne seront pas réunies, il ne peut être question de l'Exposition Internationale de Montréal.

Trois commissaires royaux avaient été nommés, comme nous l'annoncions dans notre dernier Bulletin. C'étaient les honorables MM. Desjardins, Dickey et Wood, tous trois ministres, mais qui, non réélus aux dernières élections, ne conserveront probablement pas leur position de commissaires royaux. Il faudrait donc pourvoir à leur remplacement, ce qui ne peut se faire que lorsque le nouveau ministère sera formé. Du reste, nous croyons pouvoir dire que le parti appelé au pouvoir par les élections a tout autant à cœur que l'ancien gouvernement la réussite du projet de l'Exposition Internationale de Montréal.

Il se rend parfaitement compte des avantages que doit tirer le Canada tout entier, pays relativement nouveau et dont les ressources sont peu connues, d'une exposition internationale appelée à amener ici un grand nombre de visiteurs. Aussi ne laissera-t-il pas, nous en avons la ferme conviction, tomber à l'eau le projet si bien accueilli de toutes parts.

Mais ce changement dans le gouvernement va produire un retard forcé. Nous pensons qu'on ne doit pas compter sur une exposition en 1897 et que tous les efforts doivent tendre à l'organiser pour 1898.

Quand à la question que nous avons posée par notre lettre adressée au président du comité de l'Exposition internationale et qui a été publiée — on s'en souvient — dans le *Bulletin Mensuel* de juin, nous croyons que le moment n'est pas venu d'en presser la réponse, d'autant plus que sur l'avis très fortement motivé du comité d'organisation de Paris, nous avons encore quelques observations à ajouter aux dispositions déjà énoncées.

On nous demande de Paris de régler avec plus de précision encore la transformation de l'Exposition future en entrepôt et on nous suggère, avec l'expérience qu'ont donnée en Europe les nombreuses expositions internationales depuis quinze ou vingt ans, une série de mesures capables d'assurer à l'exposant une plus grande liberté d'allure, tout en sauvegardant scrupuleusement et d'une manière efficace les droits du trésor en fait de douanes.

Comme nous l'avons dit, l'heure n'est pas venue encore de traiter ces questions. Nous les indiquons aujourd'hui pour donner à nos correspondants, qui font les efforts les plus méritoires pour la réussite de ce projet d'Exposition, l'assurance que leurs conseils très pratiques trouveront en nous de chauds défenseurs.

Nous avons même communiqué ces observations à des hommes haut placés, tout indiqués pour faire partie du nouveau ministère et nous avons reçu d'eux l'accueil le plus sympathique ce qui nous fait espérer que, de ce côté, nous ne rencontrerons pas d'objection sérieuse quand le moment sera arrivé d'aborder cette question.

Il faut donc s'armer de patience. C'est la vertu indispensable dont on doit, au Canada spécialement, faire une ample provision, aussi bien dans les affaires privées que dans les affaires publiques.

## La ligne directe entre le Canada et la France

Le "*Sarnia*" parti d'Hambourg et d'Anvers le 26 juin dernier est arrivé à Montréal le 9 juillet courant. Il n'a pas touché à un port français. Aussi la Compagnie a fait partir de Dunkerque le 5 de ce mois le "*Feliciano*" qui sera dans notre port vers le 19.

Le "*Sarnia*" doit repartir de Montréal le 17 juillet pour le Havre, Anvers et Hambourg.

La ligne directe continue, comme on le voit, son service. Le commerce français n'use encore qu'assez peu de cette ligne. Mais, comme nous le disions récemment, il y a des engagements pris avec d'autres lignes, les seules établies jusqu'ici, et il faut attendre l'expiration de ces contrats. Cependant, il y a ceci de remarquable c'est qu'on a un fret plus important au voyage d'aller, c'est-à-dire de Dunkerque à Montréal, qu'à celui du retour. Le fait contraire s'était produit dans les autres tentatives du service direct entre les deux pays. D'où cela peut-il provenir ?

Est-ce le résultat du défaut de publicité ? nous l'ignorons, mais il faut bien constater, en la regrettant, cette absence de renseignements fournis au

public. Ceci est d'autant plus fâcheux que de toutes parts, on fait, pour les autres lignes, et avec raison, une publicité considérable. Les commerçants ont besoin de connaître à l'avance exactement les jours de départ, et aussi d'être assurés que ces départs sont réguliers.

Nous savons bien que, dans ce moment, il faut tenir compte de ce que la Société est en formation, qu'elle subit forcément les conséquences de cet état d'incertitude dans lequel elle se trouve, navigant sous pavillon anglais, en attendant toujours l'accomplissement des longues formalités qui doivent la rendre française et lui permettre d'arborer nos couleurs nationales.

Nous savons également qu'à Paris et à Dunkerque, on regrette vivement ces lenteurs.

Le 12 juin dernier, MM. Walbaum et Tosetti, directeurs de la ligne, nous écrivaient : " Comme toujours, ces préliminaires durent bien plus longtemps que nous n'avions pensé, et nous espérons sous peu vous faire connaître la fin de ces négociations et la constitution de notre Société sous sa forme définitive et française ", et ces messieurs ajoutaient : " nous pourrions alors prendre les mesures nécessaires pour donner à nos agences toute l'activité désirable."

MM. Walbaum et Tosetti nous annoncent également l'inauguration pour le mois d'août de travaux gigantesques qui doivent assurer des avantages considérables au port de Dunkerque et en faire un des plus beaux et des plus commodes de France. " Les plus grands steamers y pourront entrer facilement, nous écrivent-ils, l'écluse nouvelle à 200 mètres de longueur..... Le grand avantage de ce port, c'est que de l'intérieur, outre les voies ferrées, y aboutit tout un réseau de canaux qui y amènent à très bon marché les marchandises de peu de valeur, ciments, plâtres, etc., etc. De plus, de tous les ports français, anglais, belges, hollandais ou allemands, espagnols ou italiens, il y a avec Dunkerque des services réguliers qui sont d'une grande utilité pour la concentration des marchandises de toutes les provenances."

Nous sommes heureux de transcrire ici ces bonnes nouvelles, qui seront accueillies à Montréal avec la même satisfaction qu'en France, et nous formons les vœux les plus sincères pour la réalisation de ce service direct tant désiré par le commerce français et dont jusqu'ici nous n'avons eu que des essais qui n'ont pas réussi, non faute de marchandises à transporter, mais à cause d'une organisation défectueuse.

Répetons-le encore une fois : *Sans service direct entre la France et le Canada, le traité de commerce franco-canadien est lettre-morte, et les relations des deux pays ne se développeront que fort incomplètement.*

## Les expéditions de bestiaux canadiens en France

La Chambre de Commerce française de Montréal a reçu plusieurs demandes de renseignements sur l'exportation des bestiaux canadiens et sur les chances que pouvait offrir l'achat soit des animaux gras, soit des stokers de ce pays pour les importer en France. Nous pouvons répondre qu'en fait plusieurs expéditions ont eu lieu depuis l'ouverture de la navigation du St-Laurent de Montréal au Havre, à Calais et à Dunkerque, notamment par une maison canadienne dont les journaux ont annoncé les projets en vue d'une série d'expéditions chaque semaine en France.

Puis subitement on a appris que les achats au Canada étaient suspendus. Pour quel motif ? On a supposé que les prix n'étaient pas rémunérateurs. D'un autre côté, on n'a pas revu certains acheteurs de bestiaux canadiens qui, l'année dernière, avaient fait, eux aussi, des expéditions de bêtes à cornes et de chevaux, dont on avait annoncé les ventes comme assez profitables sur le marché français. Il paraît que ces ventes n'avaient pas été aussi avantageuses qu'on le supposait, puisque cette année ces acheteurs ne sont pas revenus.

Nous avons vu plusieurs agriculteurs de France qui, avec des connaissances pratiques très sérieuses, sont arrivés ici pour étudier cette question d'importation des bestiaux canadiens dans les herbages de Normandie. Ils ont fait un examen approfondi et de leurs observations il résulte que plusieurs conditions sont nécessaires pour réussir.

1o D'abord un service direct avec la France, service RÉGULIER, avec des taux de fret qui ne soient pas trop élevés.

2o La certitude de ne pas se trouver à l'arrivée en France en face de mesures sanitaires prohibitives, ou d'exigences d'examen de vétérinaire entraînant des charges coûteuses.

3o Des cours rémunérateurs dans le pays d'importation.

Il est certain qu'ici la viande debout est incontestablement meilleur marché qu'en France, mais il ne faut pas oublier qu'un bœuf donnant à l'abattage 650 à 700 livres de viande — ce qui suppose un bon animal — coûte, en frais de transport, en droits d'entrée en France, en faux frais de toutes sortes, de \$40 à \$46 soit de 200 fr. à 230 francs.

Il faut donc majorer de cette somme le prix de l'animal canadien vendu au marché de la Vilette, à Paris.

Or, la moyenne des bœufs gras canadiens est de \$50 à \$55 comme prix d'achat à Montréal.

Pour se couvrir de ses frais, l'importateur doit

done atteindre le chiffre de \$100 à \$110.—Or on nous assure que les chiffres obtenus à Paris par les maisons canadiennes varient entre \$84 et \$92.

Du reste l'année ne semble pas propice aux hauts cours en France pour le bétail. La crainte d'une sécheresse prolongée a fait baisser les prix.

Mais de toutes les questions, la plus grave, c'est l'incertitude de la législation sanitaire pour l'admission du bétail étranger, parce que c'est par voie de décret que les mesures s'édictent et certes on ne peut blâmer un gouvernement de se prémunir contre le redoutable fléau des épizooties. En France, les bœufs canadiens sont admis à la condition, s'ils ne sont pas destinés à la boucherie, d'être soumis à l'épreuve de la tuberculine.

Mais cette législation peut être modifiée quoiqu'elle paraisse être une sauvegarde suffisante pour le bétail indigène. Toute modification est un *alea* redoutable pour l'importateur.

—Il reste encore la question de transport et en fin de compte on arrive toujours à ce point vital, en dehors duquel tous les autres sont au second rang.

Avons-nous un service direct, régulier, établissant des relations suivies et sûres entre la France et le Canada? Si oui, le commerce des bestiaux canadiens conduit par des hommes expérimentés peut se faire dans certaines conditions en choisissant l'heure et le moment de l'expédition des animaux à importer.

En fait, nous avons le service dans la nouvelle ligne de Dunkerque à Montréal qui en est encore à ses débuts et avec toutes les difficultés de l'installation, mais qui, en peu de temps, sera bien organisé.

Donc tout dépend de l'établissement d'un bon service. Nous avons raison de dire, il y a deux ans : *Sans service direct entre les deux pays, le traité de commerce Franco-Canadien est un leurre.*

### La délégation canadienne en France

Au mois de juin dernier, quelques jours avant le 15, date de notre dernier *Bulletin*, mais trop tard pour pouvoir l'annoncer, nous apprenions la nomination des deux délégués canadiens, désignés par le gouvernement pour visiter les villes commerçantes et manufacturières de France et créer un courant de transactions profitables aux deux pays. Ce sont M. Leonard I. Boivin, de Montréal, et M. George Balcer, agent consulaire de France à Trois-Rivières.

Ces choix sont excellents à tous égards et recevront, nous en sommes convaincus, l'approbation du haut commerce canadien. Pour notre Chambre

de Commerce qui a l'avantage d'être en rapports suivis avec M. Balcer, elle a pu apprécier sa compétence et son autorité en ce qui touche aux relations commerciales de la France et du Canada. Cette question, il l'a étudiée depuis 25 ans à fond et il la possède bien. De plus, c'est un esprit pratique et et qui ne s'arrête pas aux détails oiseux. Dans le commerce des bois, il a des connaissances spéciales qui en font un guide précieux et sûr. Il pourra donc fournir des renseignements complets aux commerçants français avec chiffres à l'appui, car il a pratiqué avec une rare persistance les statistiques aussi bien celles publiées au Canada que celles de France, et à ce point de vue notamment sa présence dans la délégation sera très utile.

Si nous sommes bien renseignés, cette délégation se rendra en France au mois de septembre prochain.

Nous sommes heureux de voir enfin ratifier par le gouvernement la proposition de la Chambre de Commerce du district de Montréal. C'est une idée pratique qui ne peut manquer de produire de bons résultats, et une preuve qu'on cherche en ce pays à développer les relations commerciales avec la France. A ce titre notre Chambre de Commerce est de cœur avec la délégation qui va se mettre en rapport avec nos principales maisons et visitera aussi les différents ports français qui ont le désir de faire des affaires avec le Canada.

### Les Nouvelles Conquêtes de la propriété artistique et littéraire

(Suite et fin)

“ Les œuvres posthumes, qui ne figuraient point dans la Convention de 1886, seront formellement protégées.

“ Pour les articles de journaux, la bataille a été vive et l'on n'a pas obtenu tout ce que l'on désirait, malgré les efforts des délégations françaises et allemandes. Cependant l'amélioration est notable.

“ Les romans-feuilletons et les nouvelles, c'est-à-dire toute les productions littéraires dans le domaine imaginaire, seront protégés *sans aucune mention de réserve*. Quant aux autres articles littéraires, je veux parler des œuvres documentaires, d'érudition rétrospective, de sciences ou d'art, ils continueront à être protégés, comme par le passé, à la condition qu'ils portent la mention *droits réservés*, et, chose nouvelle, dont l'importance n'échappera à personne, l'on sera tenu, si l'on veut les reproduire, d'indiquer la source.

“ Ce n'est pas encore l'idéal, ce n'est pas cette protection complète *des ouvrages de littérature de science ou d'art* proclamée, notamment, par la loi allemande, mais c'est déjà un grand pas en avant sur la Convention de 1886.

“ L'architecture a obtenu peu de chose, en tout cas, nullement ce qu'elle demandait par la voix de ses représentants. Les plans seront protégés là où la réédification est interdite et point là où elle est permise.

“ Les photographes ont été plus heureux. La Convention de Berne ne protégeait, en effet, la photographie que dans les pays où elle est considérée comme œuvre d'art, et l'on sait que, non sans une certaine apparence de raison, la plupart des législations n'ont pas voulu admettre cette assimilation. A l'avenir, les photographies seront protégées dans tous les pays où la photographie elle-même est protégée, sous quelque forme que ce soit.

“ Voici pour le premier acte.

“ Passons maintenant au second signé par tous les Etats, sauf la Grande-Bretagne qui, par la voix de ses délégués, a fait cependant espérer son adhésion dans un délai assez rapproché.

“ Conformément au désir émis à maintes reprises par la Société des auteurs dramatiques, la Conférence a proclamé, reconnu et inscrit ce principe que la publication et la représentation sont, en matière dramatique, deux choses distinctes, et que, là où l'on met *publication*, cela ne veut pas dire *représentation*.

“ Il a été précisé, d'autre part, que la transformation d'un roman en pièce de théâtre ou *vice versa* était chose absolument interdite.

“ Ces nouvelles dispositions marquent, on le voit, un progrès très sensible, et les vœux émis par la Conférence permettent d'espérer de nouvelles améliorations à bref délai.

“ Ces vœux portent, en effet, sur la protection des œuvres photographiques pendant un certain délai ; sur la protection pleine et entière des œuvres musicales, en supprimant la mention de réserve pour l'exécution ; sur la nécessité d'arriver, dans tous les pays, à l'adoption de dispositions spéciales pour poursuivre et punir les fausses signatures sur une œuvre d'art.

“ Pourquoi faut-il, au milieu de toutes ces bonnes et excellentes choses, avoir encore à enregistrer le déni de propriété dont vont continuer à être victimes les compositeurs de musique, les compositeurs qui touchent des droits sur leur œuvre éditée et que l'on peut piller impunément à l'aide des cartons perforés ?

“ Hélas ! trois fois hélas ! tous les efforts de l'*Association des auteurs, éditeurs et compositeurs de musique*

et de son dévoué représentant, M. Souchon, sont venus échouer devant les désirs d'un ex-ministre, député de Paris, et de ses électeurs fabricants d'instruments de musique.

“ On a crié à la ruine, on a tracé le spectacle toujours lamentable d'ouvriers jetés sur le pavé, parce que des industriels auraient à payer quelques droits à des travailleurs intellectuels qui, comme les compositeurs de musique, sont une des gloires du pays, et le tour a été joué.

“ Pour plaire à un ministre, la Conférence chargée des droits intellectuels a sacrifié les musiciens.

“ Eux aussi auront leur revanche. En attendant, remercions les délégués des Etats concordataires des améliorations que la Conférence de Paris va apporter à la propriété littéraire et artistique.”

JOHN GRAND CARTERET.—(*Figaro de Paris*).

## La fête nationale du 14 juillet à Montréal.

La colonie française a célébré, par des réjouissances qui n'ont pas duré moins de quatre jours, la fête nationale du quatorze juillet. Ces fêtes, comme nous l'avons déjà dit, ont pour but d'assurer à nos sociétés de bienfaisance françaises les ressources qui leur sont nécessaires pour faire leur œuvre charitable et soutenir notre maison de refuge.

M. Duchastel de Montrouge, qui en l'absence du consul général, M. A. Kleczkowski, actuellement en congé, gère le consulat général, a présidé le banquet donné au pique-nique du Sault-au-Récollet et porté le toast à la France et au président de la République, dans les termes les plus heureux, les plus patriotiques et les plus applaudis.

Le 14 juillet, une messe a été célébrée par M. l'abbé Marre, aumônier de l'Union Nationale française pour nos compatriotes décédés à Montréal, et dans une allocution des mieux senties, il a rappelé le rôle réservé à la France dans les œuvres de la foi.

A cette cérémonie assistaient M. le gérant du Consulat Général de France, accompagné de M. le vicomte de St-Phalle faisant fonctions de Chancelier, MM. les présidents des sociétés de l'Union Nationale française et de la Société Française de Secours Mutuels, les membres des bureaux de ces diverses sociétés, et une grande partie de la colonie française.

On l'a dit avec raison, c'est surtout sur la terre étrangère, qu'on sent plus vivement remuer la fibre patriotique, au moment des fêtes qui ont lieu dans cette journée en France.

MR. A. BONNIN, ingénieur des Arts et Manufactures, membre de notre Chambre de Commerce française, a été nommé officier d'Académie, par arrêté du 7 juillet courant. Nous lui adressons nos félicitations les plus sincères.

## BEURRES ET FROMAGES

RAPPORT DE M. J. ROBERTSON

(Suite et fin).

Il n'est que juste de venir en aide aux fabricants de beurre du Canada, parce qu'ils ont droit aux mêmes avantages que les fabricants de beurre des autres pays reçoivent de leurs gouvernements. En 1886, lors de mon premier voyage au Danemark, j'ai trouvé à l'emploi du gouvernement deux experts et cinq chimistes spécialistes, pendant qu'au Canada nous n'avons pas encore un seul chimiste spécialiste pour l'industrie de la laiterie. Nous avons bien M. F. T. Shutt, un des chimistes les plus capables du pays, qui peut faire toutes sortes de travaux, mais il est le chimiste des fermes expérimentales, et il est presque exclusivement occupé à étudier les terres, les engrais, les fourrages et les eaux. Au Danemark, en 1886, le gouvernement employait cinq chimistes spécialistes pour la laiterie. En 1883, le Danemark exportait 14,000 tonnes de beurre, et en 1894, 54,000 tonnes.

Quelles sont nos exportations de beurre actuelles ? Moins de 3,000 tonnes par année, et songez que la production du Danemark est de 54,000 tonnes ! En matière d'industrie laitière et de culture perfectionnée, les Danois étaient encore plus apathiques que les Canadiens ; mais grâce à la direction judicieuse qui lui a été donnée, ce pays est devenu, je crois, le pays agricole le plus prospère du monde. Les changements accomplis en quinze ans sont des plus remarquables, puisqu'en 1880 il passait pour le pays agricole le plus misérable de l'Europe. Si donc nous voulons lutter avec les Danois sur les marchés anglais — et ils en ont aujourd'hui accaparé la plus grande part — il faut que nous venions en aide à nos cultivateurs, tout comme le gouvernement danois est venu en aide à ses propres cultivateurs, si nous voulons qu'ils luttent à armes égales avec les mêmes chances de succès. L'hiver dernier, alors que nous constatons que la fabrication du beurre en hiver faisait des progrès satisfaisants, beaucoup de cultivateurs m'ont écrit qu'ils ne pouvaient pas vendre leur beurre. A la même époque, nous vendions le beurre des stations de laiterie du gouvernement 21½ et 22 cts la livre, mais ceux qui avaient ordinairement acheté et expédié du beurre à cette saison de l'année étaient encombrés de beurre fait l'été précédent. Ce beurre n'avait pas été conservé dans des entrepôts frigorifiques, et il était quelque peu détérioré. C'est ainsi que les débouchés ordinaires du commerce se sont trouvés obstrués par la spéculation des commerçants qui avaient acheté le beurre d'été et l'avaient tenu en réserve dans l'espoir d'une hausse. Après avoir étudié la question, je n'ai pas eu la moindre hésitation à recommander au ministre de l'Agriculture d'acheter les produits de ces beurrieres d'hiver, à 20 cts la livre, soit 1½ de moins que ce que nous obtenions alors pour le beurre des stations de laiteries du gouvernement. Je ferai remarquer que notre beurre d'hiver avait fait de

grands progrès sous le rapport de la qualité, et qu'il était aussi bon que le meilleur beurre d'Australie, et presque aussi bon que le meilleur beurre danois. Cependant les commerçants anglais l'ignoraient. A tout considérer, le moment était bien choisi pour faire des expéditions des produits des stations de laiteries canadiennes, afin de nous créer des clients qui pourraient devenir de forts acheteurs l'été suivant, lorsqu'ils auraient eu l'occasion de constater le degré d'excellence de nos produits. Des arrangements furent pris pour son transport en Angleterre, et nous en avons expédié moins que je n'avais espéré. L'expédition totale a été de 915 colis, outre environ 200 de l'Île du Prince-Edouard au sujet desquels je n'ai pas encore de renseignements positifs. Il était entendu que nous n'achetions que le beurre fabriqué entre le 1er janvier et le 1er mars. Pour donner au comité une idée de ce que l'on pense de notre beurre en Angleterre, je vais citer un ou deux extraits de lettres que j'ai reçues de commerçants de produits éminents de ce pays.

Après avoir reçu le premier envoi, MM. Andrew Clement et fils, Manchester, m'écrivaient :—

“ La couleur fortement prononcée du beurre australien nuit même aux meilleures qualités. Plus le beurre est pâle, plus grande est la demande dans ce pays.

“ Nous avons beaucoup aimé la qualité des colis marqués “ Chesterville ” et “ Lennoxville No 3 ”, (provenant des laiteries du gouvernement). Sur notre marché, ce beurre se vendra de préférence au beurre australien, vu qu'il est plus pâle en couleur et qu'il le vaut, pour le moins, en saveur. Ces qualités ont rapporté 86 et 90 schelings, ce qui est plus que ce que nous obtenons pour le beurre d'Australie.

“ La plupart de nos clients ont été surpris de la qualité de cet envoi, car ils étaient sous l'impression que le beurre canadien était un article inférieur. Si vous pouvez nous envoyer du beurre égal au “ Chesterville ” et l'envoyer fraîchement fabriqué, nous pouvons disposer de tout ce que vous nous enverrez.”

A la date du 25 avril 1895, la même maison m'écrivait :—

“ Nous avons reçu 215 colis de beurre par le paquebot *Ottoman*, la plus grande partie de cet envoi est plus fraîche que le précédent.” Si l'on veut me permettre une explication, je dirai que même cet envoi n'était pas très frais, parce que, dans quelques cas, le beurre avait été gardé aux beurrieres deux ou trois semaines avant d'être expédié à Montréal, et de plus avait été gardé dans des endroits non appropriés. La lettre continue comme suit : “ Et ce beurre est tout à fait supérieur à l'autre, ce qui prouve que si l'on soigne bien tous les détails chez vous et que si le beurre est expédié aussitôt qu'il est fait, vous n'aurez pas à vous inquiéter de la quantité que vous pourrez envoyer. Il se vendra ici, assurément mieux que le beurre australien. Naturellement il faudra quelque temps pour le faire connaître. Nous avons vendu environ la moitié de cet envoi à des prix variant entre 74s. et 84s. Plusieurs des meilleurs acheteurs du Lancashire ont examiné ce beurre, et

l'opinion générale est que vous pourrez faire une vive concurrence aux Danois dans un an ou à peu près."

Je dois dire que le marché au beurre en Angleterre n'a jamais été aussi démoralisé que dans ces derniers temps. Il n'y a pas que les Canadiens qui avaient conservé du beurre dans des endroits non appropriés. 2,000 tonnes de beurre australien étaient tenues en réserve en Angleterre depuis l'hiver de 1893-94, et cela a eu pour effet de démoraliser le marché et de le jeter dans le marasme. Si les commerçants avaient pu acheter ces 2,000 tonnes de beurre et les jeter dans la Tamise, ils y auraient trouvé leur profit, et le marché aurait été beaucoup plus solide. J'admets que la fabrication du beurre en hiver, au Canada, a pris de telles proportions que nous devons nous contenter de prix basés sur les prix d'exportation, car nous aurons un surplus de production à vendre. Si les produits des beurreries d'été pouvaient être expédiés vers le mois d'octobre, les marchés locaux du Canada consommeraient 90 pour 100 de la production des beurreries d'hiver, pendant un an encore. Les fabricants des provinces maritimes ont souffert comme les autres, parce que les commerçants de Montréal y ont expédié du beurre d'été qu'ils vendaient 14 et 15 centins la livre, tout en payant le transport et l'assurance. Cela démontre la folie et le danger qu'il y a à garder en magasin un produit périssable, dans l'espérance d'une hausse, sans prendre les précautions nécessaires pour que la qualité n'en souffre pas.

#### PERSPECTIVE DU COMMERCE DE FROMAGE POUR L'ANNÉE COURANTE.

Je me permettrai maintenant quelques remarques sur la perspective du commerce du fromage pour 1895. Pour le moment, les espérances ne sont pas brillantes sous le rapport des prix; un grand nombre de cultivateurs et de commerçants se laissent décourager et deviennent craintifs, et je suis porté à croire que certains importateurs anglais et autres acheteurs profitent de cet état de choses pour obtenir notre fromage à plus bas prix qu'ils ne devraient l'avoir. J'ai étudié soigneusement les conditions et les perspectives du marché, pour l'année courante, comparée à l'année dernière.

J'ai constaté qu'en 1894 la viande était très bon marché, et la viande est un produit alimentaire qui fait concurrence au fromage en Angleterre. Quand la viande est à bas prix, les prévisions sont que le peuple mangera moins de fromage ou n'en achètera que lorsqu'il se vendra comparativement bon marché. De plus, l'an dernier, le fromage de juillet a obtenu des prix élevés; cela a été dû à la spéculation, qui a gardé le fromage en réserve, alors qu'il aurait dû être livré à la consommation. C'était un état de choses regrettable. L'an dernier, il y a eu plusieurs grèves en Angleterre, comme on se le rappelle, parmi la population qui consomme notre fromage; cela encore nous était défavorable, puisque ces grèves diminuaient le pouvoir d'achat de nos clients. Ajoutons à cela qu'il s'est fabriqué plus de fromage en Angleterre, l'an dernier, que durant toute autre année précédente.

En dépit de toutes ces conditions défavorables, toute notre production de fromage de l'an dernier a été livrée sur le marché à des prix raisonnables, et les quelques pertes qu'il y a eu ont été supportées par ceux qui ont acheté très cher, dans l'été, dans un but de spéculation.

Puisque le marché, dans des conditions aussi défavorables, a pu disposer de tout notre fromage de l'an dernier à des prix raisonnablement satisfaisants, examinons la situation actuelle. A venir à la fin de mars, sur les trois grands marchés des Etats-Unis, on avait abattu 270,000 têtes de bétail de moins que l'année précédente, ce qui est trois fois plus que tous les animaux expédiés du Canada en Angleterre en 1894. Cela signifie des prix élevés pour la viande, et, partant, une meilleure perspective pour le fromage.

Nous constatons aussi une reprise générale du commerce par toute l'Angleterre. Le marché au coton est à la hausse, les filatures sont plus actives, les affaires plus nombreuses et meilleures. La construction maritime s'améliore, grâce peut-être à la guerre entre la Chine et le Japon, qui a amené la construction de plusieurs grands vaisseaux. On rapporte aussi que le commerce du charbon est plus stable, et toutes les industries qui donnent de l'emploi à la population qui consomme le fromage sont dans de meilleures conditions qu'en 1894. Nos clients seront, par conséquent, plus en état d'acheter nos produits à des prix plus élevés que ceux de l'an dernier. On admettra qu'entre 8 et 9 cts, c'est un prix raisonnable pour le fromage de mai et de juin. S'il est expédié et livré à la consommation à ces prix, il peut être détaillé à six deniers la livre. Cela signifierait un accroissement pour ainsi dire illimité dans la consommation, de sorte que le marché pourra en disposer de quantités énormes à ces prix.

L'an dernier, le fromage, au lieu d'être expédié à ces prix, a été gardé ici dans des entrepôts frigorifiques, et une partie des consommateurs anglais a dû manger autre chose, parce qu'elle ne voulait pas acheter de fromage à plus de six deniers la livre. Une autre raison, c'est que notre réputation grandit constamment et que le nombre de ceux qui achètent notre fromage augmente sans cesse. Pour toutes ces raisons, je considère que la perspective est beaucoup plus encourageante qu'à cette époque l'an dernier, et je ne vois rien qui indique que les prix du fromage seront très bas cette année. Cette espérance ne s'est pas malheureusement réalisée. La première chose à faire, c'est de faire disparaître chez le cultivateur et chez le commerçant cette timidité qui les porte à croire que le marché anglais ne peut pas rapporter plus que 7 cents par livre pour le fromage.

Cette semaine, le fromage se vend 7 et 7½ cts, et je ne vois aucune raison pour que nous ne puissions pas envoyer en Angleterre du fromage qui y serait détaillé à six deniers la livre, ce qui nous laisserait un marché à la hausse pour le reste de la saison. A 10 cts la livre ici, notre fromage est encore une nourriture à bon marché en Angleterre.

JAMES ROBERTSON.

## REVUE COMMERCIALE

Le résultat des élections du 23 juin a pris par surprise tout le monde des affaires ; il s'en est suivi un moment d'incertitude, presque de découragement, à la perspective d'avoir à subir prochainement un nouveau changement de régime douanier. Sans être complètement rassurés à l'heure qu'il est, le commerce et l'industrie sont moins inquiets depuis que le principal organe du parti libéral a annoncé que le nouveau gouvernement ne ferait aucune modification au tarif des douanes avant un an. C'est une année de répit, et si cela ne suffit pas pour que l'on reprenne les opérations de longue haleine, cela permet toujours de continuer les affaires courantes en vivant au jour le jour.

Nous sommes cependant dans une saison qui, en temps normal, n'a pas une grande activité, et cette année n'est pas exceptionnelle. L'exportation de nos produits agricoles est moindre que l'année dernière ; cette diminution porte sur tout le fromage dont la fabrication, découragée par les vils prix de l'année dernière, a sensiblement diminué. Les grains ne s'exportent pas beaucoup non plus, par contre l'exportation du beurre a augmenté.

**Bois de construction**—La bonne situation du marché anglais se maintenant, nos établissements qui travaillent pour ce marché sont en pleine activité. La demande en épinette, surtout, est excellente, et ce bois maintient fermement la hausse que nous avons déjà signalé ici. Le marché des Etats-Unis est inactif ; les préoccupations de l'élection présidentielle arrêtant les affaires et, là aussi, un changement probable du régime douanier nuit aux opérations à long terme.

On cote f. à b. à Montréal :

<b>Madriers</b> .....	Par 1000 pds B.M.
Pin blanc.....	\$10.00 à \$20.00
Pin jaune.....	10.00 à 20.00
Epinette.....	9.00 à 18.00
Pruche.....	10.00

<b>Bois de menuiserie et d'ébénisterie</b> .....	Par 1000 pds B.M.
Frêne.....	\$16.00 à \$20.00
Merisier.....	14.00 à 20.00
Erable.....	16.00 à 25.00
Tilleul (bois blanc).....	12.00 à 16.00
Noyer tendre.....	25.00 à 35.00
Chêne blanc.....	20.00 à 30.00
" rouge.....	25.00 à 35.00
" scié sur le grain.....	55.00 à 60.00

**Grains**.—Notre blé a suivi la baisse de celui des Etats-Unis ; nous n'exportons plus guère de blé directement, ce qui est expédié en Europe passe par New-York et se vend sur ce dernier marché. Notre avoine donne lieu à quelques expéditions pour lesquelles on a obtenu des prix très bas, qui sont cependant encore au-dessus de ceux de New-York. Les pois ont ici peu d'affaires, de même que l'orge. Le sarrasin a eu plus d'activité, ayant trouvé un écoulement suivi aux Etats-Unis.

On cote à Montréal, en entrepôt :

Blé Manitoba No 1 dur par 60 livres.....	\$0.66
" d'hiver, Ontario.....	0.64
" du printemps, blanc.....	0.65
Pois No 2, par 60 livres.....	0.54

Avoine blanche No 3, par 34 livres.....	0.25
" mélangée.....	0.24
Orge à malter, par 48 livres.....	0.54
Orge à moudre.....	0.35
Sarrasin.....	0.38
Seigle, par 50 livres.....	0.54

**Farines**.—Il y a eu baisse aussi sur les farines de blé et le marché est faible. Les expéditions à Londres se font par accès spasmodiques, nos minoteries ne faisant pas de consignations et attendant les offres qui se produisent généralement à chaque sursaut des cours en Angleterre.

On cote à Montréal en entrepôt par baril de 196 livres net :

Patente d'hiver.....	\$3.70 à \$3.85
" du printemps.....	3.60 à 3.75
Straight roller.....	3.50 à 3.60
Extra.....	0.00 à 0.90
Forte de boulanger (Manitoba).....	3.25 à 3.40

**Foin**.—La récolte du Canada en 1896 sera moins bonne que celle de 1895, mais il en restera encore une bonne quantité disponible pour l'expédition. Quoiqu'il reste encore une bonne quantité de foin de la dernière récolte dont on pourra disposer, les prix en prévision d'une demande active cet automne, sont tenus fermes.

On paie à la culture, foin pressé et livré sur wagon :

Foin No 1 (pure fléole des prés).....	\$11.50 à \$12.00
" No 2 (mélangé de trèfle blanc).....	10.50 à 11.00

**Laines**.—Les prix sont soutenus avec des existences modérées. La demande des Etats-Unis est calme, celle de notre industrie est peu sensible.

On cote à Montréal :

Toison du Canada.....	\$0.22 à \$0.23 la liv.
Arrachée, non assortie.....	0.21 à 0.22 " "
Noire.....	0.17 à 0.18 " "
Cap de B. E. en suint.....	0.13½ à 0.16 " "
Australie, lavée à fond.....	0.00 à 0.00 " "
Buenos-Ayres, do.....	0.35 à 0.35 " "
Natal, en suint.....	0.15 à 0.17 " "

**Peaux vertes**.—Quoique le marché des Etats-Unis ait une forte tendance à la hausse, notre marché est simplement soutenu par suite du ralentissement des achats de la tannerie. Les existences ne sont pas surabondantes.

Les tanneurs paient :

Peaux de bœuf No 1, par 100 livres.....	\$7.00
" " No 2, ".....	6.00
" taureaux ".....	5.00
" veaux, la livre.....	5 à 7c
" d'agneaux, la pièce.....	35c

**Animaux de boucherie**.—L'exportation a été assez active sur l'Angleterre où les prix permettent de faire quelque peu de bénéfice, le coût ici ayant diminué. Un seul chargement de 300 et quelques bêtes est parti depuis le mois dernier pour la France, (Dunkerque).

On a payé pour l'exportation :

Bœufs.....	3¼c. à 3¾c. la liv.
Moutons.....	3c. à 4c.

## REVUE FINANCIÈRE

Le changement de ministère a produit, pendant quelques jours, une baisse accentuée sur toutes les valeurs cotées à notre bourse; mais depuis quelques jours les actions de banque ont repris leur fermeté, quoique les valeurs industrielles et les actions de compagnies de transport restent très faibles. Les compagnies de coton, surtout, sont à la baisse, en prévision d'une diminution du droit protecteur dont jouissait cette industrie.

Les fonds sont plus abondants; l'agitation argentine aux Etats-Unis rend nos banques plus prudentes dans leurs placements de l'autre côté de la frontière où elles ont actuellement \$18,000,000; elles sont aussi amenées à garder plus de fonds pour les besoins de notre marché.

Elles placent leurs fonds disponibles contre remboursement à demande à 5 p.c. et elles escomptent les effets du commerce à 6 ou 7 p.c.

Le change sur Londres est ferme; les banques vendent leurs traites à 60 jours de \$4.82½ à \$4.87¾ et leurs traites à vue de \$4.88½ à \$4.89 pour 1 livre sterling. Le change à vue sur New-York est au pair. Le change sur Paris est de 5 frs 15½ pour papier long et de 5 frs 14 pour papier court.

## TEMPÉRATURE DU MOIS DE JUIN 1896

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Jun	Fahrenheit		Centigrades	
Date	Max.	Min.	Max.	Min.
1	66	50	18.89	10
2	63	47	17.22	8.33
3	73	59	22.78	15
4	76	60	24.44	15.56
5	81	61	27.22	16.11
6	81	61	27.22	16.11
7	69	59	20.56	15
8	67	57	19.44	13.89
9	64	54	17.18	12.22
10	67	51	19.44	10.56
11	68	50	20	10
12	66	52	18.89	11.11
13	66	48	18.89	8.89
14	74	50	23.33	10
15	70	54	21.11	12.22
16	77	55	25	12.78
17	79	59	26.11	15
18	83	61	28.38	16.11
19	82	64	27.78	17.78
20	86	66	30	18.89
21	76	64	24.44	17.78
22	82	66	27.78	18.89
23	69	51	20.56	10.56
24	74	54	23.33	12.22
25	75	57	23.89	13.89
26	80	60	26.67	15.56
27	77	61	25	16.11
28	82	62	27.78	16.67
29	74	58	23.33	14.44
30	65	45	18.33	7.22

## LIQUIDATION DE FAILLITES

### ARGENT A PRETER

### Achat d'Obligations Municipales

## M. ROMEO PROVOST & CIE

### Expert-Comptables, Liquidateurs et Fidei-Commissaires

Chambres Nos 41 et 42  
Bâtisse " Chars Urbains " à MONTREAL (Canada)

La maison ROMÉO PROVOST & CIE est déjà connue en France  
où elle a une clientèle parmi les notables commerçants de ce pays.

### Petit Courrier

La Chambre de Commerce française demeure à la disposition de ses correspondants pour leur fournir tous renseignements utiles à la suite des propositions qui leur seraient faites, *sans son intervention*, en réponse à leurs demandes d'agents aux représentants insérées dans son Bulletin mensuel.

#### DEMANDES D'AGENTS PAR :

- M. T. Audon, eaux-de-vie, 9 rue Mozart, Paris  
M. A. Collin, vins de Champagne à Châlon s. Marne  
M. E. Mercier, Compagnie des grands vins de Champagne, près Epernay.  
M. Louit frères et Cie, négociants en vins, à Bordeaux.  
M. G. Bonhomme et Cie, eaux-de-vie, Cognac.  
A. David, articles de ferronnerie, à Charleville, (Ardennes).  
MM. Frédéric Calvet et Cie, vins, à Bordeaux, cours  
M. Bérenguer, fabricant de bouchons de tous genres, à Grimaud (Var).  
M. Bonneau, eaux-de-vie, à Renon (Ch. Inf.)  
Arnould et Cie, successeurs de M. de St. Marceaux et Cie, de Reims, vins de champagne.  
M. P. Rousseau et Cie, négociants-propriétaires, Bordeaux, 56 rue de Vergniaud, commerce de vins.  
M. Lucien Canaud, commerçant, vins et eaux-de-vie, à la Rochelle.  
M. J. Lamilhau, huiles d'olives pures à Nice.  
M. J. Prunier et Cie, eaux-de-vie, à Cognac.  
Vve Arzac Seignette et Eugène Sabourau, eaux-de-vie, La Rochelle.  
MM. Péliissier et Aragon, successeurs. Fabrique de Matières premières, (Grasse, France).  
Messieurs Rondeau frères, successeurs, (Maison Delamotte) Manufacture d'Instruments de Chirurgie et de Bandages en gomme et en caoutchouc, 68 rue Jean-Jacques Rousseau, Paris.  
AVIS IMPORTANT.—La Maison Eugène Clicquot, vins de Champagne, établie en France dès 1845, demande de bons représentants pour les diverses provinces du Canada.  
AVIS.—M. LEMASNE H., 17 Boulevard, à Nantes, demande à représenter en France une maison d'exportation canadienne-française ou française du Canada: pulpes de bois conservés de homards, salaisons.  
—M. BURGELIN, 42 rue de la Bastille, Nantes, demande aussi une représentation en France de ces mêmes maisons.

## Table des matières de la troisième année du Bulletin Mensuel (1)

AVIS aux importateurs de liquides.....	B. 26 p. 2	IMPORTATIONS (les) de vins, eaux-de-vie et liqueurs de France au Canada, pendant la cam- pagne de 1893-1894.....	B. 26 p. 5
BANQUE de Montréal, rapport du Président.....	B. 35 p. 4	LIGNE (la) Canada Franco-Belge.....	B. 25 p. 4
BEURRES et fromages.....	B. 35 p. 8, B. 36 p. 7	“ directe entre la France et le Canada	B. 28 p. 8, B. 36 p. 3
BOURSE (la) de Montréal.....	B. 35 p. 10	METAUX (les) précieux.....	B. 25 p. 8
CENTRES (les) français de Colonisation française au Manitoba, N.-Dame de Lourdes.....	B. 32 p. 4	MESURES (les) canadiennes.....	B. 32 p. 9
CHAMBRES (les) de commerce françaises à l'étranger	B. 25 p. 2	MODIFICATIONS (les) au tarif des douanes résultant du traité franco-canadien.....	B. 28 p. 5
CHAMBRE (la) de commerce française de Montréal, nouveaux statuts révisés.....	B. 29 p. 8	MORVE (la) n'existe pas chez les chevaux canadiens	B. 34 p. 7
“ de commerce de Montréal.....	B. 31 p. 9	PARIS-CANADA .....	B. 32 p. 10
“ française de New-York.....	B. 34 p. 7	PORT (le) de Montréal en 1895.....	B. 31 p. 7
COGNAC (le) français.....	B. 29 p. 5	“ d'hiver au Canada—St-Jean du Nouveau- Brunswick.....	B. 32 p. 6
CONFERENCE Coloniale à Londres.....	B. 34 p. 8	POMMES (les) évaporées et la dessiccation des fruits	B. 32 p. 7
CONSEILS aux importateurs de liquide au Canada	B. 36 p. 2	POMMIERS à cidres — Fruits cultivés au Canada	B. 35 p. 5
CONSUL-GENERAL (le) de France en congé.....	B. 33 p. 8	PRODUITS miniers du Canada.....	B. 32 p. 8
COMMERCE (le) franco-canadien pendant 1895	B. 31 p. 2	PROPRIÉTÉ artistique et littéraires (Nouvelles con- quêtes de la).....	B. 35 p. 7, B. 36 p. 5
“ des bois du Canada. Exportation du port de Miramichi.....	B. 31 p. 8	RACES (les) chevaline et bovine au Canada.....	B. 27 p. 7
CLASSIFICATION des grains du Canada	B. 27 p. 9, B. 29 p. 5	RAPPORT commercial présenté par M. le Consul Gé- néral de France.....	B. 33 p. 3, B. 34 p. 2
COURRIER (le petit)....	B. 25 p. 11, B. 26, B. 27, B. 28, B. 29, B. 30, B. 31, B. 32, B. 33, B. 34, B. 35, même page pour tous ces Bulle- tins, B. 36 p. 10	RELATIONS avec la France par M. G. Balcer.....	B. 29 p. 3
CREATION d'une chambre de commerce franco-amé- ricaine aux Etats-Unis, à Galveston	B. 35 p. 7	REPONSES à diverses questions, — à propos des sou- missions pour le service direct entre la France et le Canada et de la délé- gation canadienne.....	B. 33 p. 8
DELEGATION (la) canadienne-française.....	B. 30 p. 7	RÈGLEMENTS de douanes.....	B. 27 p. 7
“ (la) canadienne en France.....	B. 36 p. 5	REVUE commerciale et financière par M. Monier, dans chaque Bulletin	SAINTE-LAURENT (le fleuve) et ses canaux B. 27 p. 4, B. 28 p. 5
EMIGRATION (1') et les prospectus de colonisation	B. 31 p. 6	SERVICE direct entre la France et le Canada.....	B. 32 p. 2
EXPEDITIONS (les) de bestiaux en France en 1896	B. 36 p. 4	“ “ “ “ “ Voy. du Sarnia	B. 34 p. 7
EXPORTATION (1') des chevaux, bœufs et moutons canadiens.....	B. 29 p. 2	“ “ “ “ “ de l'Orégon	B. 35 p. 8
“ chevaline du Canada par M. Auzias Turenne.....	B. 33 p. 6	STATISTIQUES .....	B. 31 p. 9
EXPOSITION annuelle de 1900 à Paris.....	B. 20 p. 10	STATISTIQUE des richesses minières des Etats Unis	B. 26 p. 6
“ internationale de Montréal.....	B. 36 p. 3	“ des importations et des exportations du Canada pendant la dernière année	B. 26 p. 8
“ “ “ ajournée.....	B. 32 p. 6	SOUSCRIPTION (Louis Pasteur).....	B. 30 p. 8
“ “ “ en 1897.....	B. 34 p. 8	SITUATION (la) monétaire et économique en 1895 par M. Kleinmann.....	B. 25 p. 4
“ “ “ B. 35 p. 3, B. 36 p. 3	B. 35 p. 3, B. 36 p. 3	TABLEAU du commerce et de la navigation au Canada	B. 29 p. 4
“ provinciale “ .....	B. 26 p. 9	TAXE (la) douanière sur les emballages — Opinion légale.....	B. 28 p. 4
EXTRAIT des procès-verbaux des séances de la cham- bre.....	B. 25 p. 1, B. 26, B. 27, B. 28, B. 29, B. 30, B. 31, B. 32, B. 33, B. 34, B. 35, B. 36, même page pour tous ces Bulletins	TEMPERATURE du mois, dans chaque Bulletin.	TRAITÉ (Et le) de commerce franco-canadien B. 26 p. 4
FAIT (un) significatif — Achat d'une machine aux Etats-Unis.....	B. 25 p. 9	“ (le) “ “ B. 27 p. 3	“ (à propos du) “ “ B. 28 p. 2
FÊTE nationale (la) du 14 juillet à Montréal.....	B. 36 p. 6	TUPPÉR (Charles) Sir.....	B. 30 p. 7
FRUITS (les) desséchés et les conserves de fruits en Ontario.....	B. 06 p. 2	VINS (les) à l'Exposition de Bordeaux B. 25 p. , B. 26 p. , B. 28 p. 7	“ — Quelques réflexions sur la diffusion des vins dans les deux Amériques... B. 32 p. 3
GALIBERT (Emile) — Ancien président de la chambre de commerce française de Montréal	B. 30 p. 6	VISITE de la Chambre de Commerce au Consul Général de France.....	B. 30 p. 1

(1) Pour l'intelligence de cette table, la lettre B désigne le Bulletin ; le chiffre qui suit désigne le numéro du Bulletin dans lequel l'article indiqué est paru ; p. la page de ce numéro.

# “ LA PRESSE ”

PUBLIÉE A MONTRÉAL, CANADA

Le plus important et le plus répandu des journaux  
français du continent américain

Circulation Quotidienne assermentée : 53,214



La circulation de “ LA PRESSE ” est sept fois aussi considérable que celle de tout autre journal français à Montréal.

“ LA PRESSE ” est le meilleur journal d’annonces du Canada.

“ LA PRESSE ” publie 6 pages tous les jours, excepté le Samedi où elle sort à 12 pages.

“ LA PRESSE ” est le seul journal canadien qui s’occupe d’une manière suivie du développement des relations commerciales entre la France et le Canada.

## T. BERTHIAUME

PROPRIETAIRE

71 ET 71a RUE ST JACQUES

MONTREAL, CANADA.